Communiqué de presse d'Ibuka France du 7 avril 2023

7 avril 2023

Mémorial national à Paris : un monument essentiel pour l'édification de la mémoire en France

L'association Ibuka France salue l'annonce de la création d'un site mémorial national au cœur de Paris faite conjointement par l'Etat et la Ville de Paris dans le cadre des 29èmes commémorations du génocide des Tutsi et encourage à la multiplication des sites mémoriels en France.

Dans le cadre des 29ème commémorations organisées à Paris, l'Etat Français et la Ville de Paris ont annoncé le lancement, fin mai prochain, d'un appel international à candidatures, pour concevoir et installer au cœur de la capitale française une œuvre d'art en hommage aux victimes du génocide des Tutsi.

L'association Ibuka France salue chaleureusement cette annonce qui fait suite à une requête formulée le 5 avril 2019 auprès du Président de la République alors qu'il recevait les représentants de l'association en préparation des 25èmes commémorations.

Depuis cette rencontre, l'Etat français a entrepris de nombreuses actions en faveur de la mémoire du génocide des Tutsi, qui ont permis de mettre fin au négationnisme ambiant qui sévissait depuis plus de deux décennies. Tout d'abord, un décret daté du 13 mai 2019 instaura le 7 avril, comme journée nationale de commémoration annuelle du génocide des Tutsi[1]. Ensuite, le Président de la République française prononça le

27 mai 2021 au Mémorial de Gisozi au Rwanda, un discours particulièrement marquant pour les rescapés du génocide, mentionnant lui-même ces paroles qui nous sont chères : « Ibuka, Souviens-toi ».

Enfin, à la suite de la publication du rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994), un dialogue favorable au développement d'activités commémoratives et à la recherche sur le génocide a pu voir le jour.

Marcel Kabanda, Président d'Ibuka France, espère que « les progrès ainsi accomplis sur le plan mémoriel impulsent une dynamique de force comparable en matière de justice, d'accompagnement des rescapés ! ».

La création de ce lieu de mémoire qui sera établi en bord de Seine, le long du quai d'Orsay, en face du monument érigé à la mémoire du génocide arménien, est le fruit d'un dialogue entre l'association Ibuka France, la Ville de Paris et l'Etat français. Elle représente un pas de plus dans la reconnaissance, en France, du drame qu'ont connu les victimes du génocide des Tutsi entre avril et juillet 1994, et permet d'ancrer définitivement au cœur de la République et dans l'histoire de l'Humanité, l'histoire de toutes ces innocentes victimes de la barbarie des extrémistes Hutus et de barrer la route au négationnisme.

La Ville de Paris qui, depuis une dizaine d'années apporte un soutien sans faille à la mémoire des victimes, comptera avec ce monument national un quatrième lieu de commémoration ; à l'heure actuelle, seulement 9 communes[2] sur 34 945 (soit 0,03 %) ont érigé un site mémorial ou donné un nom de rue en hommage aux victimes du génocide des Tutsi. Dans la perspective des 30èmes commémorations, l'association Ibuka France en appelle à toutes les collectivités locales de France pour que le génocide des Tutsi s'inscrive dans l'espace public pour permettre aux citoyens français de commémorer la mémoire

des victimes.

Contact : 06 34 61 51 69

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038465535
[2] Cluny, Dieulefit, Bègles, Chalette sur Loing, Paris, Garges-les-Gonesse, Lutterbach, Strasbourg, Toulouse.